

«sur les bras». Cela entraînera une diminution ou une stagnation des revenus des agriculteurs. C'est d'ailleurs ce que prévoit la Conférence sur les perspectives de l'agriculture canadienne. On remarque que les revenus des agriculteurs de l'est ne sont en moyenne que de \$2,500 par année.

Ce sont les fonctionnaires du ministère de l'Agriculture qui l'ont déclaré à la conférence. Un compte rendu de la Presse canadienne, paru dans le journal *Le Droit*, du 22 novembre 1972, était peu encourageant pour les cultivateurs canadiens. En voici le contenu:

Le revenu des agriculteurs au cours de 1973 devrait être à peu près identique à celui de 1972, selon M. W. L. Porteous, du ministère fédéral de l'Agriculture.

Parlant à l'occasion de la 33^e conférence sur les perspectives agricoles qui s'est terminée, hier à Ottawa, M. Porteous prévoit que le revenu net de tous les agriculteurs sera de \$1.9 milliard.

L'année record pour l'agriculture a été 1966, alors que les revenus des agriculteurs ont totalisé \$2 milliards.

Par rapport à 1972, toutefois, les dépenses sur les fermes augmenteront dans tous les domaines, à l'exception de la réparation des bâtiments, ce qui provoquera une baisse d'environ 4.4 pour cent des revenus.

Les agriculteurs des Prairies et ceux de l'Île du Prince-Édouard peuvent s'attendre cependant à une diminution de leur revenu.

Même si les revenus des agriculteurs de l'Ouest en général devraient croître par suite des ventes record de blé à la Russie, notamment, le conférencier a rappelé qu'il fallait s'attendre à un déclin pour 1974. Il ne croit pas, malgré cela, que le Canada revive une situation similaire à celle des années 60.

Un participant a déclaré pour sa part que chaque agriculteur doit faire face à des dépenses annuelles de l'ordre de \$10,000.

Pour obtenir un revenu net d'environ \$5,000 par an, selon lui, il faut que l'agriculteur obtienne un revenu brut de près de \$15,000.

A la suite de cette intervention une discussion a été soulevée pour savoir quelle pouvait être la définition d'une ferme rentable.

• (1730)

Comme on peut le constater, nous courons au désastre. Au lieu de suggérer aux consommateurs canadiens de se contenter de peu, de se serrer la ceinture et de se mettre au menu du pauvre, à \$28 par semaine, le gouvernement devrait voir à ce que tous les Canadiens disposent du pouvoir d'achat nécessaire pour faire honneur à la production canadienne, ce qui aurait pour effet de stimuler la demande, constituerait un encouragement à la production agricole et assurerait en même temps des revenus supplémentaires aux agriculteurs canadiens.

A plusieurs reprises, les ministériels ont voté contre les propositions visant à la mise en vigueur d'un revenu minimum garanti, pouvant permettre à chaque Canadien de vivre convenablement, selon les possibilités de la production canadienne.

Un gouvernement créditiste n'hésiterait pas à mettre de telles mesures en application, dont l'une des premières serait d'abolir tout impôt sur un revenu inférieur à \$3,000 pour un célibataire, et à \$5,000 pour une personne mariée, et de combler par des allocations correspondantes l'écart entre les revenus des particuliers et le revenu annuel garanti.

Une autre mesure facilement applicable serait celle qui consisterait à relever les versements de la pension de sécurité de la vieillesse à \$200 par mois, pour tous les citoyens de 60 ans, tout en versant une somme de \$150 par mois au conjoint du retraité. Voilà qui augmenterait le pouvoir d'achat des consommateurs, constituerait un encouragement à la production et dresserait une barrière contre le chômage.

Enfin, il faudrait, selon les propositions créditistes, assurer la famille d'un revenu convenable. Cette mesure

Le budget—M. Allard

pourrait prendre la forme d'allocations familiales plus élevées, et indexées selon les prix.

«Toute réforme fiscale qui ne tient pas compte du problème des prix est vouée à l'échec», nous dit le major Douglas. Cela est facile à comprendre. Nos amis des autres partis de l'opposition parlent souvent d'inflation. Nous reconnaissons qu'elle peut constituer un danger réel, dans le système actuel, mais nous nions qu'elle présenterait un danger si nous avions un régime créditiste appliqué intégralement, comme nous proposons de le faire.

A quoi servirait, en effet, d'augmenter les unités monétaires entre les mains des consommateurs, si, en même temps, les prix des produits augmentent dans la même proportion?

C'est pour ces raisons que, dans l'économie actuelle, toute augmentation du revenu des particuliers qui entre dans le prix des marchandises fabriquées et vendues ne peut se traduire que par une hausse de prix.

Qu'il s'agisse d'une hausse des profits des entrepreneurs, d'une hausse du taux d'intérêt, d'une hausse des salaires ou de toute augmentation de taxes, toutes ces hausses contribuent à entraîner un prix total supérieur, au stade de la consommation.

Voilà pourquoi les créditistes proposent un moyen d'ajuster les prix qui respecte la liberté des producteurs de fixer leurs prix à un niveau raisonnable. Nous disons que le producteur doit continuer à fixer lui-même ses conditions de produire des biens et des richesses pour les autres membres de la collectivité. Cependant, il n'appartient pas au producteur de fixer les conditions suivant lesquelles les consommateurs obtiendront les produits. Autrement dit, le producteur doit être payé suivant son propre prix de vente, mais peu lui importe si l'argent qu'il réclame ou qu'il reçoit lui parvient des acheteurs de ses produits ou si une certaine partie de l'argent de ses ventes lui parvient sous la forme d'une émission de crédits nouveaux émis par un organisme reconnu à cette fin.

Cet ajustement des prix pourrait se faire, tous les ans, tous les six mois ou, encore, tous les trois mois. Il ressemblerait à ce qu'on appelle un escompte, ce qui serait l'opposé d'une taxe de vente.

Cet escompte compensé serait versé au marchand détaillant, par une émission de crédit correspondant au montant des factures indiquant qu'un escompte égal a été accordé aux consommateurs. C'est ainsi que les producteurs seraient rémunérés d'après leurs propres prix de vente, tandis que les consommateurs pourraient obtenir toute la production en ne payant qu'une fraction des prix indiqués sur les étiquettes.

Comment serait calculé le taux de cet escompte? Il le serait d'après ce qui manque au pouvoir d'achat, considéré globalement, après avoir déduit les sommes versées en allocations sociales qui ne proviendraient pas des taxes, de même que les sommes versées sous le titre de dividendes sociaux.

Supposons, par exemple, que le total des prix attachés à la production offerte s'élève à 80 milliards de dollars et que, durant une période donnée, les Canadiens n'ont acheté que pour 60 milliards de produits; l'Office du crédit national décréterait alors, pour la période suivante de production, un escompte de 25 p. 100.

Cette technique d'ajustement des prix fonctionnerait automatiquement, selon les calculs des comptes de Statistique Canada et de l'Office du crédit national, agissant un peu comme le fait un thermostat dans une installation